



RÉGION AUTONOME DE LA VALLÉE D'AOSTE

Assessorat de l'Éducation et de la Culture

Bureau Régional pour l'Ethnologie et la Linguistique

Centre d'Études Francoprovençales "René Willien" de Saint-Nicolas

L'ÉCOLE D'AUTREFOIS À SAINT-NICOLAS





RÉGION AUTONOME DE LA VALLÉE D'AOSTE
Assessorat de l'Éducation et de la Culture
Bureau Régional pour l'Ethnologie et la Linguistique

Centre d'Études Francoprovençales "René Willien" de Saint-Nicolas

L'ÉCOLE D'AUTREFOIS À SAINT-NICOLAS

*Musée Cerlogne
Saint-Nicolas*

Exposition ouverte du 27 juin au 20 septembre 2000
tous les jours de 10h00 à 12h30 et de 15h00 à 19h00

Nous remercions tous ceux qui ont collaboré à la réalisation de cette exposition et en particulier les personnes qui ont prêté aimablement documents et objets, notamment: le syndic Bruno Domaine, les familles René Thomasset, Jean Gerbore, Flavio Gadin, André Domaine, Émile Domaine, Carlo Gadin et Aurelio Armand et Mmes Maurizia Ferrère, Ida Vection, Lucia Lavy et Cristina Champrétavy.

* * *

Ringraziamo tutti coloro che hanno collaborato alla realizzazione di questa esposizione, soprattutto le persone che hanno gentilmente prestato documenti e oggetti, ed in particolare: il sindaco Bruno Domaine, le famiglie René Thomasset, Jean Gerbore, Flavio Gadin, André Domaine, Émile Domaine, Carlo Gadin e Aurelio Armand e le signore Maurizia Ferrère, Ida Vection, Lucia Lavy e Cristina Champrétavy.

La première instruction

De tout temps, la famille a joué un rôle fondamental dans l'acquisition des savoirs premiers chez l'enfant ; toutefois, son influence était certainement plus marquée dans le passé que de nos jours.

Dans la famille patriarcale d'antan, l'enfant, dès sa naissance, était pris en charge non seulement par ses parents mais aussi par tout l'entourage parental, grands-parents, oncles, tantes, frères et sœurs aînés qui, à tour de rôle, s'occupaient de lui surveillant son sommeil et agrémentant ses moments de veille. À ce sujet, la tradition orale nous a transmis un patrimoine important de berceuses, de comptines, de petits jeux verbaux qui servaient autrefois à amuser le bébé, à le familiariser avec les différentes parties de son corps.

Répétant en écho ses premiers babillages, les adultes le sollicitaient tout naturellement à la communication verbale ; c'est ainsi qu'au fil des générations s'est formé "l'enfantillon", un langage parallèle utilisé pour parler avec les tout petits et dont plusieurs termes tels que *pinna*, *meneun*, *pouli*... sont passés dans le langage ordinaire.

Dès que l'enfant commençait à marcher, il s'adonnait à l'exploration de son milieu proche. Il avait accès aux éléments naturels : l'eau, la terre, le bois, les cailloux, il prenait contact avec les animaux domestiques et il jouait avec eux, il apprenait à reconnaître certaines plantes et leurs fruits.

L'évocation d'improbables croquemitaines ne limitait que

partiellement sa curiosité et ne servait malheureusement pas toujours à le tenir à l'écart des objets, des présences et des lieux dangereux.

Même si le milieu social était souvent pauvre, on inculquait à l'enfant une série de notions essentielles qui lui servaient pour se débrouiller dans la vie.

Quand l'enfant grandissait, son champ d'expériences s'élargissait : il bénéficiait du riche patrimoine des connaissances empiriques dont les anciens de la famille étaient les dépositaires. Il apprenait, par exemple, à connaître certains aspects de la météorologie comme les proverbes et les dictons sur le temps, les phases de la lune, et à les mettre en pratique au moment dû.

Autrefois, on connaissait plus qu'aujourd'hui, le cycle des saisons, le calendrier, les saints du jour avec leur influence sur la vie agricole.

Les femmes, surtout mères et grands-mères, étaient chargées de l'instruction religieuse de l'enfant qui était la base de la formation morale d'antan. À côté du signe de la croix et des petites prières du soir, elles leur apprenaient également, à travers des anecdotes et des légendes, les principes de charité et du respect d'autrui.

Les origines de nos petites écoles de montagne

Déjà avant 1734, date de la fondation de la première école à Saint-Nicolas, le clergé s'occupa de l'instruction de la jeunesse dans cette paroisse.

Le Révérend Chanoine René Ribitel, natif du diocèse d'Annecy, archidiacre d'Aoste et curé titulaire de Saint-Nicolas, en fut le premier promoteur. Par testament du 17 juillet 1710, il légua *1500 livres pour aider à établir un sous-vicaire qui aye soin de l'éducation des petits enfants rière la dite paroisse.*

Quelques années plus tard, le Révérend Jean-Bapiste Charles, natif de Perloz et curé d'Avise, s'intéressa surtout à l'instruction des filles: en 1729, il établit à ses frais les écoles pour les filles de Runaz, de Vedun, de Charbonnière, de Cerellaz et, en 1734, celle de Vens. Le village de Vens, à l'époque, était sous la juridiction des Seigneurs d'Avise et, en 1782, fut uni à la commune de Saint-Nicolas par la Royale Délégation.



Saint-Nicolas, années 20. Groupe d'écoliers et d'instituteurs (fonds Bionaz)

À l'origine les petites écoles de nos villages étaient dirigées et contrôlées par les curés qui, cependant, ne pouvaient enseigner qu'aux garçons. C'est ainsi qu'il en ressortit la nécessité de créer des écoles pour les filles afin de préparer les futures mères de famille chargées de l'éducation de base de leur progéniture.

La nomination du maître ou de la maîtresse était soumise à l'approbation de monsieur le curé qui devait s'assurer de son savoir et de ses capacités morales et religieuses. Il préférait recruter le maître parmi les habitants du village choisissant entre ceux qui, en plus de leur bonne connaissance du catéchisme, étaient à même d'enseigner à lire et à écrire.

Au XVIII^e siècle, le salaire annuel du maître était fort maigre : il touchait de 15 à 20 livres pour quatre mois d'enseignement, de la Saint-André à la veille de Pâques. Sa rétribution lui revenait d'un legs ou bien des fonds appartenant à la chapelle du village ou à des confréries locales.

C'était en hiver que les enfants allaient à l'école car, dès l'arrivée du printemps jusqu'à la fin de l'automne, ils devaient aider leurs parents dans les travaux agricoles ou bien garder le bétail au pâturage.

En 1882, avec l'institution de l'école obligatoire et laïque, il a fallu recruter des maîtres qui devaient posséder un brevet d'enseignement primaire.

Pendant la deuxième guerre mondiale (1939-45) dans quelques petits villages de notre paroisse, c'étaient les familles qui, moyennant un maître, assuraient à leurs enfants l'instruction de base de la lecture, de l'écriture et du calcul.

En voici un petit témoignage de Mme Germaine Gerbore née à Saint-Nicolas en 1912 au village du Petit-Sarriod :

Eun cou baultion a fée l'ecoulla hère que l'ion tchica pi istruì que lo-z-ara.

L'an dz'àllée a l'ecoulla, mé n'ayò todzer an dzènta "pagella" atè "lodevole e buono". L'è pe hèn que eun per de paèn m'ayòon demandé se féjò l'ecoulla i leur mèinó. Mé n'i asettó perqué dz'ayò cuncò bien de tèn libbro é a mèizón l'ion pappà é mamma que féjòon tatte le bague.

*Dz'í fa pe tri-z-an (1941-42-43) l'ecoulla i Pèchou Sarriod. A l'ecoulla dz'ayò chouè mèinó é le dzi, lo premi an, m'an bail-
là 600 livre pe tò l'iveur.*

L'an 1937 Marius Armand, que l'è di 1887, féjò l'ecoulla eun Micù é prègnè 100 livre pe mèinó pe l'è fée l'ecoulla.

Autrefois on recrutait pour faire la classe ceux qui étaient un peu plus instruits que les autres.

Quand j'allais à l'école, j'avais toujours eu de bonnes notes dans mon bulletin "lodevole e buono". C'est pour cette raison que des parents m'avaient demandé de faire l'école à leurs enfants. Moi, j'ai accepté parce que j'avais beaucoup de temps libre et chez moi c'étaient mes parents qui s'occupaient de tous les travaux.

J'ai fait l'école pendant trois ans (1941-42-43) au village du Petit-Sarriod.

J'avais une classe de six enfants : la première année, les familles m'ont donné 600 livres pour le travail de l'hiver.

En 1937, Marius Armand, né en 1887, faisait l'école à Méod de Saint-Pierre et son salaire était de 100 livres pour chaque enfant.

(Tiré de : 31^e Concours Cerlogne, école maternelle de Saint-Pierre)

Fondation de la première école pour les filles de Vens - 18 mai 1734 -

Le 18 mai 1734, fut fondée la première école de Saint-Nicolas. Il s'agissait d'une école pour les filles dans le quartier de Vens - *la Veulla d'Ènvè* - le village le plus haut et jadis le plus



Saint-Nicolas, le 29 avril 1916. Élèves de l'école de Vens avec l'institutrice Anselmine Thomasset (fonds Bionaz)

peuplé de la paroisse. En 1861, il comptait 162 âmes contre les 130 du chef-lieu.

Par testament du 26 septembre 1729, acte Thomas Obert notaire, *le Rd Sieur Jean Baptiste Charles d'origine de Perloz et curé d'Avise, poussé d'un zèle tout particulier pour la fondation des écoles pour l'instruction surtout de la jeunesse et ayant en même temps fait enseigner aux filles du quartier de Vens pendant plusieurs années, donne tout pouvoir aux Rds Sieurs Jean Paul Dégioz, curé de Sarre, Jean Joseph Jaccod, curé de Morgex, et Laurent Engaz, moderne curé d'Avise, de disposer de ses biens et de faire tout ce qu'ils savent et qu'il aurait fait lui-même, pour la fondation d'une école pour les filles du quartier de Vens.*

Par acte du 6 mai 1734, notaire Barthelémy Socquier, les communiens du quartier de Vens donnent la procure de l'établissement de l'école des filles de Vens à Etienne de feu Nicolas Thomasset et à Jean Nicolas de feu François Martinod procureurs de la vénérable chapelle de Saint Léonard de Vens.

Quelques jours après, par acte du 18 mai 1734, notaire Jean Marie Lyabel de la paroisse d'Avise, les exécuteurs testamentaires, pour mieux accomplir la bonne volonté du feu Révérend Sieur Jean Baptiste Charles, remettent aux procureurs la somme de deux cent et cinq livres venant de différentes rentes constituées en faveur du curé défunt dont les intérêts devaient servir pour la rétribution annuelle de la maîtresse d'école.

Voici quelques extraits de l'acte :

Les fruits en provenant de la somme de deux cent et cinq livres seront appliqués annuellement et perpétuellement pour le salaire de

1734
1734
1734

1734-18

En l'An Milles sept Centz ^{Mil} Trente
quatre et le Jour Dieuhuit Du mois
de may seachent tous presens et futurs
quies feu De Bonne & Memoires Le P^{re}
Sieur Jean Baptiste Charles presbre &
Jadis Curé D'Avise Auroit. Et pendant
sa Vie Enou D'ouzele tout particulier
pour la fondation des Ecoles pour
L'Instruction de la jeunesse et qui les
même fait Enseigner les filles du
quartier de Vens pendant plusieurs
années, Et Comme par son testament
Reçu par Egrege Thomas obest
notaire le vingt six septembre
Mille sept Cent vingt neuf
auroit Baillé tout pouvoir aux
R^{ds} P^{rs} Sieurs Jean Paul Degiez
Curé de Savre, Jean Joseph Jaccod
Curé de Morgee et au Reverend Sieur
Laurent Engay moderne Curé D'Avise
De disposer de ses biens et de faire

maitresse d'École; laquelle se tiendra au village de Vens et ycelle moyennant ce sera tenue et obligée enseigner les lettres et autres vertus et sciences chretiennes aux filles du village et quartier de Vens, étant seulement pour les filles et non pour les garçons pendant quatre mois de chaque année à savoir, le moi de décembre, janvier, février, mars et leurs enseignera à lire et autres vertus chretiennes suivant leur condition, (...) la maitresse d'école sera tenue et obligée toutes les fêtes pendant les dits quatre mois a faire aux filles une leçon après dîner de la doctrine chrétienne, plus la ditte maitresse sera obligée de faire dire aux dittes filles apres la leçon qui leur sera ditte un pater et un ave à genoux tant le soir que le matin pour le repos de l'âme du dit Rd Sieur Charles Curé deffunct (...). Laquelle maitresse se choisira suivant l'arbitrage et connaissance des Rds Sieurs curés ou recteurs de l'église de Saint Nicolas de Civoye présents et futurs et par la participation des procureurs de la chapelle de Vens.

Testament de Jean-Brice Thomasset, curé de Saint-Nicolas

Jean-Brice, fils de feu Jean-Laurent Thomasset, natif d'Avise et curé de la paroisse de Saint-Nicolas de Sixvoyes, fit son testament le 12 septembre 1764. Dans son testament, il alloua, parmi d'autres legs, *la somme capitale de quatre cents livres pour l'établissement et entretien perpetuel d'une école pour les garçons dans le village de Vens, et quatre autre cents livres capitales*

L'an mille sept cent soixante quatre et le jour douzieme
du mois de septembre soit manifeste que le R^d J^e Jean Brice
Thomasset malh^e d'Arce, cure actuel de la paroisse de St Nicolas de Nevers
sais de son vray sentiment Thomasset, voulant disposer des biens temporels qu'il
a plus à la providence de lui insister, a dressé à part son testament muni-
cipal, et requis may notaire royal Joseph Deny de rendre le dit écrit
authentique à perpétuelle memoire et pour faire foy en jugement et de hors,
à quel effet lui de son esprit memoire et jugement queique atteint de maladie
corporelle, a fait le signe de la croix et a recommandé son ame au
Redempteur, à la sacrée vierge marie, et à toute la cour celeste, en ordonnant
que son corps soit inhumé dans la dite eglise de saint Nicolas au tombeau
de ses predecesseurs accompagné d'un luminaire de huit livres de poids et
à la maniere accoustumée pour souve de son estat, en laquelle eglise il veut
que soient accomplis tous ses obseques comme sepulture septieme trentaine
et anniversaire, et que à chacun de ses seroies, non seulement interviennent
l'assistance de huit pretres, mais encore distribué aux pauvres un sac
de bled reduit en pain, avec de la foye et un verre de vin chaqu'un,
mais dans le cas qu'il viendrait à decéder vaine cette ville, il ordonne d'y estre
enterré à la maniere des chapelains de l'eglise cathedrale, accompagné
des penitents de la misericorde, auxquels il legue à ce sujet la somme
de douze livres, avec le luminaire et autres requises à la consideration
des executeurs bas nommés, qui seront à ce à chaque seroie distribuer
un sol à chaque pauvre qui se presentera, de plus in legue vingt livres
à l'eglise, vingt livres à l'autel du St roaire, vingt livres aux penitents
et dix livres aux penitents de saint Nicolas, exigibles les legs par les
procurateurs ou superieurs respectifs des dits corps, sur tels credits certains
qui leur seront assignés vaine l'endroit par les dits executeurs, à charge
que chacun des dits corps fera faire un service pour l'ame de son ame;